

Cantons	Étendue	Comté	Priz	Remarques
N. Carlisle	128	Bonav.	20c.	de bois de commerce, traversé par le chemin de fer Intercolonial. Propre à la culture, sol médiocre, savaneux.
Total.....				444,734

Les actes de vente de ces terrains renferment les conditions suivantes : 1o l'acquéreur doit prendre possession de la terre ainsi vendue dans les six mois à compter de la date de la vente, et continuer d'y résider et de l'occuper, soit par lui-même, soit par d'autres, pendant au moins deux ans, à compter de cette date; 2o dans le cours de quatre années au plus, il doit défricher et mettre en culture une étendue de terre égale à au moins dix acres par chaque cent acres, et y construire une maison habitable d'au moins seize pieds sur vingt; 3o il ne peut être coupé de bois avant l'émission de la patente que pour défrichement, chauffage, bâtisses ou clôture et tout bois coupé contrairement à cette condition est considéré comme ayant été coupé sans licence sur les terres publiques; 4o nul transport des droits de l'acquéreur n'est reconnu dans aucun cas où il y a eu défaut dans l'accomplissement d'aucune des conditions de vente; 5o les lettres patentes n'émanent dans aucun cas, avant l'expiration des deux années d'occupation, ni avant l'accomplissement de toutes les conditions même quand le prix de la terre est payée en entier; 6o l'acquéreur s'oblige à payer pour toutes améliorations utiles qui peuvent se trouver sur la terre vendue, appartenant à d'autres qu'à lui; 7o la vente est faite sujette aux licences de coupe de bois actuellement en force.

Ces conditions sont des plus libérales et quand les colons sont de bonne foi industriels, le gouvernement leur donne toutes les facilités possibles pour les remplir et se montre très peu exigeant pour ce qui regarde la régularité dans le service des versements sur le prix d'achat. Il est donc très facile de s'établir sur un vaste domaine dans la Gaspésie. Ainsi un père de famille qui a deux grands garçons peut prendre un lopin de six cent acres, deux cents acres pour lui-même et autant pour chacun de ses fils, le tout pour \$120 ou \$180, puisque les terrains se vendent presque partout de 20 à 30 cents l'acre. Dans les endroits où il y a des octrois gratuits, il peut s'emparer de ce domaine absolument pour rien. Et ces terres sont fertiles, des plus faciles comme des plus avantageuses à cultiver. "Il n'est pas douteux, dit M. le commandant Lavoie, que les comtés de Gaspé et Bonaventure seraient aujourd'hui les plus riches du pays si l'opulent marchand et le pauvre pêcheur avaient compris autrefois, comme ils le comprennent à présent, de quelle importance pouvait être pour eux et pour la nation entière la mise en exploitation de leurs terres si éminemment bonnes et qui peuvent être amendées si aisément grâce à l'abondance de l'engrais animal. La population de cette partie du pays, dans laquelle dix arpents de terre feraient vivre une famille nombreuse, tandis que cent arpents ne suffisent pas toujours dans le voisinage des villes, est pauvre pour la plupart par suite de son aversion pour les travaux des champs..... L'expérience montrera aux Gaspésiens que par l'agriculture ils peuvent acquérir l'aisance, " et il aurait pu dire sans faire erreur, la richesse." Cette région, ajoute-t-il dans son rapport pour 1876, qui comprend une étendue de côtes de deux cents vingt-quatre

milles, sol qui possédé peut être de nous son tra

En venable livrer me ne cultu vivre leur c pêche née m labori que a cultu

Est grant

Il c dans

et de tries

plus sont

pose. qu'i

patri des

de r peu

ven sie,

crif pul

la g est

bra que

p de si a r